Décision 21-DCC-103 du 23 juin 2021

relative à la prise de contrôle conjoint d'un ensemble d'actifs du groupe Agatha par les sociétés Altesse et Thom

Posted on: 24 juin 2021 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	sociétés Altesse et Thom
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

groupe Agatha

Lire

le texte intégral de la décision 564.41 Ko

Le communiqué de presse